

l'islam en France dans la deuxième moitié
du XXe siècle

إعداد

ياسمين محمد عبد الله الطيب

معيدة بقسم اللغة الفرنسية - كلية الآداب - جامعة أسوان

L'islam en France

L'islam

Le mot de l'islam signifie 'se soumettre' à la volonté de Dieu. Les musulmans croient en Mohamed, le dernier de prophète. C'est avec qui que Dieu a conclu sa révélation. Chaque musulman doit croire au prophète. Pour les musulmans, le coran est la parole achevée et absolue de Dieu. Chaque musulman doit croire en un seul Dieu.

Le coran dit: *"Il a créé le ciel et la terre en six jours puis il se consacra majestueusement à son royaume. Il sait ce qu'il y a dans la terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui monte au ciel, et il est avec vous là où vous êtes".¹*

L'Islam repose sur cinq piliers :

Premier pilier: la conviction religieuse: Il n'y a qu'un Dieu, son nom est Allah et Mohamed est son prophète.

Deuxième pilier: la prière : tout musulman doit prier cinq fois par jour après l'appel du muezzin (la personne qui appelle à ma prière). La première prière est juste avant l'aurore, la deuxième prière est quand le soleil est au zénith, la troisième prière s'annonce avec la déclinaison du soleil, la quatrième prière est au crépuscule et la cinquième prière quand le soleil est complètement couché.

Troisième pilier: le jeûne (Ramadan): le mois de Ramadan est le neuvième mois de l'année de l'hégire. On jeûne pendant 30 jours du lever et coucher du soleil. Cela implique: de s'abstenir de manger, de boire, de fumer, de faire de ragots et d'avoir des relations sexuelles pendant le jeûne. Après le coucher du soleil, on prend un repas en commun. Les malades, les enfants de moins de 14 ans, les voyageurs, les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ou qui sont indisposées ainsi que les personnes âgées sont

¹ Sourate Al-Hadid, verset 4

dispensés du jeûne. Le jeûne est considéré comme une purification du corps et de l'esprit.

Quatrième pilier: les aumônes: chaque musulman doit donner chaque année 2.5% de ses économies aux pauvres et à ceux qui sont dans le besoin. Si le musulman a une famille pauvre, il lui fait l'aumône en priorité. Si sa famille n'est pas pauvre, il donne les aumônes aux voisins pauvres ou aux personnes pauvres dans son entourage, dans sa ville ou dans son pays. Si personne n'est pauvre dans le pays où il habite, il donnera de l'argent aux pauvres des autres pays.

Cinquième pilier: le pèlerinage à la Mecque: Au moins une fois dans sa vie, chaque musulman doit se rendre à la Mecque en Arabie Saoudite pour effectuer les rituels du pèlerinage. Pendant le pèlerinage, les musulmans doivent répéter ce qu'a fait le prophète Ibrahim: tourner sept fois autour de la maison noire(Kabba), prier au sommet de la montagne d'Arafat et de Mena et boire de l'eau de la source ZAM ZAM Enfin, il faut prier beaucoup dans la mosquée d'al-Haram à la Mecque et dans la mosquée du prophète Mohamed à Médine.

La présence musulmane en France : rappels historiques

Dès la conquête de l'Algérie en 1830, commence la présence coloniale de la France dans les pays à population musulmane. La colonisation de l'Afrique de l'Ouest française, de l'Afrique équatoriale française, des protectorats marocains et tunisiens, la présence durable de la France en Algérie organisée en trois départements ou les mandats du Moyen-Orient (Syrie et Liban) ont placé de facto pendant presque un siècle de pays musulmans sous gouvernement et administration française. Selon les périodes, des millions de musulmans d'Afrique, du Maghreb, du Moyen-Orient et de l'océan Indien étaient français, à des degrés divers de citoyenneté, théorique ou réelle.

La présence des musulmans sur le territoire métropolitain est plus limitée en temps: elle commence au début du XXème siècle, même si cela ne touche que quelques milliers de personnes.

Pendant la Première Guerre mondiale, la France mobilise ses « troupes coloniales », 600 000 hommes, dont les goumiers marocains et les tirailleurs sénégalais ; mais aussi presque un tiers des hommes algériens âgés de 20 à 40 ans. Cette première présence musulmane en France métropolitaine n'est pas réservée aux troupes, puisque derrière de nombreux musulmans travaillent dans les usines régies par le Service de l'Organisation des Ouvriers Coloniaux, qui dépend de l'armée. L'Etat a mis en place le permis de séjour en 1917 et c'est dès l'entre-deux-guerres qu'il a pris en charge cette immigration, et précisément l'immigration nord-africaine. Il a également créé les Brigades des Affaires Maghrébines, rattachées au Ministère de l'Intérieur et des Affaires Sociales. Cette première présence musulmane est visible dans quelques bâtiments symboliques, tels que la Mosquée de Paris, inaugurée par le président Gaston Doumergue en 1926 aux côtés du sultan du Maroc Moulay Youssef, ou bien l'hôpital franco-musulman Avicenne à Bobigny en 1925.

Le Front populaire accorde aux Maghrébins le droit à la liberté de circulation sur le territoire, à condition d'avoir une carte d'identité et un visa particulier. À la fin des années 1930, la France avait un bilan naturel négatif et le pays manquait de main d'œuvre, afin qu'avec la chute du Front populaire, les naturalisations soient accélérées et que des dérogations aux quotas d'emploi étrangers soient accordées par l'inspection du travail.

Après la Seconde Guerre mondiale, la nécessité de reconstruire provoque l'arrivée massive de populations en provenance de territoires de tradition musulmane. La grande majorité des Français musulmans venaient de cette vague d'immigration, venant travailler dans les usines et les chantiers navals français pendant les Trente Glorieuses. Cela montre leur concentration sur cinq grandes zones liées à l'histoire industrielle française :

- Le Grand Paris, avec d'importantes concentrations en Seine-Saint-Denis en particulier, et un peuplement d'une grande diversité d'origines

- Marseille et la façade méditerranéenne, dont une grande partie de la population est d'origine maghrébine
- Lyon et la vallée du Rhône
- Lille, Roubaix et le bassin minier du Nord, où prédomine la communauté marocaine, rifaine en particulier
- L'Alsace, la Moselle et le bassin minier de l'Est, où la présence de la communauté turque est importante.

Depuis les années 1970 et le premier choc pétrolier, le flux d'immigration de main-d'œuvre a baissé et les musulmans qui s'établissent en France arrivent surtout dans le cadre de la réunification familiale. Beaucoup d'entre eux sont de nationalité française, et aujourd'hui La plupart d'entre eux vivent en métropole depuis deux ou trois générations.

La majorité des musulmans français appartient à l'Afrique du Nord: 38 % sont d'origine algérienne, 25% d'origine marocaine, 8% d'origine turque et 9% sont originaires des pays d'Afrique sub-saharienne. L'étude que nous avons faite avec l'IFOP montre que la grande majorité des musulmans étrangers viennent aussi du Maghreb, d'Afrique ou de Turquie. Il est vrai que ces régions représentent 23 % de la population totale de l'étude et regroupent plus de 88 % des individus ne possédant pas la nationalité française.

L'implantation de l'islam en France

Aujourd'hui, il existe presque 1500 lieux de culte et de prière musulmans dans toute la France, cette tendance est relativement nouvelle. Cette tendance est relativement nouvelle. En fait, au cours des trente dernières années, la religion islamique s'est développée en France. Ce phénomène est principalement dû à l'immigration massive de populations d'origine nord-africaine. La part des immigrés de Turquie et d'Afrique noire n'est pas négligeable mais représente seulement une minorité par rapport aux Algériens, aux Marocains ou aux Tunisiens. La population

musulmane compterait aujourd'hui entre 2,5 et 3 millions de membres selon Gilles Kepel ou Jean-François Legrain (Kepel 13). En dépit de ces chiffres très significatifs (près de 5% de la population française), L'islam est resté très privé et isolé en France et dans l'opinion publique depuis des années.

Olivier Roy : Disons que l'implantation des musulmans en France résulte d'une immigration massive de la classe ouvrière. Elle n'était pas perçue par les autorités comme définitive et ne se voyait pas comme telle. Donc, À l'époque, il existait une divergence entre les phénomènes sociologiques de l'immigration ouvrière et l'implantation de l'islam que personne n'avait prévu, notamment avec l'apparition des enfants des immigrants, nés en France pour leur part. Beaucoup de gens pensent l'implantation des musulmans en France en matière d'immigration. Aujourd'hui, comme on peut le voir clairement dans la réalité quotidienne des musulmans, le processus de séparation de l'islam tel qu'il existe aujourd'hui de la culture immigrée des premières générations commence. Avec l'avènement des deuxième et troisième générations, l'islam apparaît de plus en plus européen et s'inscrit de manière décisive dans le paysage occidental.

Solenne Jouanneau : L'islam en France a d'abord été la religion des immigrants. Pour les autorités françaises, c'était aussi une « religion immigrée », c'est-à-dire une religion qui, comme les ouvriers qui la pratiquaient, n'était pas destinée à s'installer durablement sur le territoire. Bien sûr, le nombre de musulmans français a augmenté au fil du temps, et aujourd'hui l'islam est promu avec enthousiasme comme "la deuxième religion de France". Cependant, la structure du culte musulman en France métropolitaine reste inextricablement liée à l'histoire de l'immigration d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest et même dans certaines régions de Turquie. Tout comme Sayad parlait des trois périodes d'émigration et d'immigration algériennes, ce processus d'organisation du culte musulman me semble s'être déroulé en trois phases.

On a observé un phénomène relativement similaire en Turquie lorsqu'Atatürk a initié un processus de sécularisation forcée... Tout cela montre que l'islam pratiqué en France est un islam profondément français. Car l'islam pratiqué en France n'est pas l'islam terrestre. Elle se nourrit de la manière dont les musulmans traitent les structures juridiques, socioculturelles et politiques de la société française. Les musulmans, comme les autres citoyens, ne vivent pas dans l'apesanteur des structures sociales et sociétales dans lesquelles se retrouvent ceux qui vivent sur le territoire français, qu'ils soient citoyens ou résidents.

Étienne Pingaud : Je suis tout à fait d'accord avec Solenne. Le premier problème quand on parle de l'islam au quotidien, c'est d'abord de savoir de quoi on parle. Le rapport à l'islam est très variable d'une personne à l'autre, certains musulmans pratiquent, certains pratiquent occasionnellement, d'autres ne pratiquent pas, il y a des fidèles qu'on ne voit jamais dans une mosquée mais qui connaissent très bien l'islam, etc. regardez et quels indicateurs nous prenons en compte. Dans tous les cas, il est très difficile de définir ce qu'est un musulman, ce qu'est l'islam ou ce qu'est une pratique religieuse.

D'autre part, dans ce domaine, nous voyons qu'un certain nombre d'acteurs et d'institutions jouent le rôle de dicter la pratique et de définir exactement ce que l'islam devrait être au quotidien. Cela n'est pas sans influence, du moins sur ce que Solenne appelait « l'espace des possibles » par rapport aux pratiques. Premièrement, l'État existe simplement, en particulier au niveau central, que ce soit à travers des règles, des lois, des sanctions ou simplement à travers ses instances de socialisation. L'État conditionne largement, voire négativement, la pratique de l'islam. Par exemple, on sait que de nombreux croyants appartenant à des groupes considérés comme radicaux vivent une série d'expériences fondamentalement négatives ou répressives de l'État : échec scolaire, police, justice, parfois prison, etc. en restant indépendant de l'État. Création de commerces halal, restaurants de quartier, crêperies ou autres commerces « indépendants ».

Il y a bien sûr d'autres chefs, des chefs religieux comme les imams, qui vont essayer de définir ce que doit être l'islam, quand, où et comment il doit être pratiqué. On peut également citer le cas de tous les enseignants islamiques cités par Franck Frégosi¹⁴. De nombreuses associations musulmanes organisent des conférences, parfois dans les mosquées elles-mêmes, pour des raisons diverses (parfois pour la trésorerie de l'association). En effet, les pratiquants peuvent facilement rencontrer ces conférenciers, dont certains sont très connus (Tariq Ramadan le premier), qui à leur tour essayer de définir ce que devrait être l'Islam par rapport à la famille, par rapport à la sexualité, par rapport aux unions conjugales, mais aussi par rapport aux comportements les plus banals : conférences sur le bien-être, la bonne alimentation, le bien-vivre, etc. nombreux. Ces événements peuvent avoir lieu ailleurs et avoir un très large public (surtout sur les questions de mariage).

Solenne Jouanneau : L'Islam en France a d'abord été la religion des immigrés. Pour les autorités françaises, c'était aussi une « religion immigrée », c'est-à-dire une religion qui, comme les ouvriers qui la pratiquaient, n'était pas destinée à s'installer durablement sur le territoire. Certes, le nombre de Français de confession musulmane a augmenté au fil du temps, et aujourd'hui l'islam est présenté avec enthousiasme comme « la deuxième religion de France ». Cependant, la structure du culte musulman en France métropolitaine reste inextricablement liée à l'histoire de l'immigration d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest et même dans certaines régions de Turquie. Tout comme Sayad parlait des trois périodes d'émigration et d'immigration algériennes¹, ce processus d'organisation du culte musulman me semble s'être déroulé en trois phases.

La première époque est essentiellement celle de l'immigration coloniale jusqu'en 81 après J-C., année du vote de la loi libéralisant le droit d'association des étrangers. Au cours de cette première période, les structures de croyance musulmanes sont

¹Sayad (Abdelmalek), La double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Seuil, 1999, p. 437

restées timides, très informelles et largement dépendantes des structures qui encadraient la main-d'œuvre immigrée. Des salles de prière ouvertes peuvent être trouvées dans les logements des travailleurs isolés dans les usines. Et ces ouvertures se font avec le consentement des chefs de famille ou d'usine, et la pratique de la religion musulmane est donc perçue comme une sorte d'antidote à gauche. Dans la soi-disant seconde ère, l'islam s'émancipe de plus en plus des structures de travail des immigrés. Les lieux de culte musulmans sont donc ancrés dans l'espace urbain local. Ils sont actuellement gérés par des associations déclarées en préfecture. Ce deuxième moment est inhérent à l'installation des familles migrantes dans les quartiers populaires à l'issue du processus de regroupement familial. De 1990 à 2000, nous sommes entrés dans la troisième phase. Les clubs deviennent des « institutions ». On assiste à une formalisation du règlement de l'entreprise, une clarification et une différenciation des rôles (imam, président d'association, etc.). Cette troisième ère est marquée par la recherche de « professionnalisation », d'amélioration des conditions matérielles du culte. Certaines associations s'attachent également à l'émergence de la "communauté musulmane" dans la zone, revendiquant notamment de la représenter auprès des autorités locales. Ces trois époques de structuration du culte musulman correspondent aux trois époques de l'imam, et le rôle de l'imam n'a jamais existé indépendamment des configurations institutionnelles dans lesquelles il s'exerce.

La Mosquée de Paris, phénomène isolé

Pendant longtemps, la Grande Mosquée de Paris a été la seule présence réelle (et la plus visible) de musulmans en France. C'est aussi au cœur de la capitale, dans le Ve arrondissement. L'histoire de ce bâtiment est intéressante pour plusieurs raisons.

Inauguré en 1926, il fut le premier lieu de culte musulman « visible » construit en France. Cependant, sa construction est antérieure de plusieurs décennies à l'arrivée de la population musulmane sur le territoire français. Au moment de son inauguration, la plupart des musulmans étaient des ouvriers qui

avaient participé à la "reconstruction" de l'entre-deux-guerres. Leur nombre est souvent fluctuant car ils ne s'installent pas durablement en France. L'implantation de la mosquée à Paris ne se traduit pas par un réel besoin de musulmans pratiquants, d'autant qu'elle est située dans un quartier parisien où ils sont (encore aujourd'hui) assez rares. Sa construction s'explique par le côté symbolique de cet édifice.

L'islam arrive en France

Les musulmans se sont installés en France en deux phases historiques, l'une avec la migration puis l'expulsion des voisins musulmans d'Andalousie. Cette phase s'étend du VIII^e au XV^e siècle après J.-C. La deuxième phase s'étend de la Première Guerre mondiale au début du XX^e siècle à nos jours.

Le halal et les normes alimentaires

La consommation de viande halal intéresse au plus haut point les musulmans, qui l'assimilent de plus en plus au simple fait d'être musulman : être musulman, c'est être halal (par opposition à « haram »). De fait, de nombreuses représentations erronées circulent. Ainsi, plus de 40 % des répondants musulmans souscrivent à l'affirmation selon laquelle la consommation de viande halal constituerait l'un des 5 piliers de l'islam, ce qui est évidemment faux.¹

70 % des répondants déclarent « toujours » acheter de la viande halal, 22 % en achètent « parfois » et seulement 6 % « jamais ».

Comme l'ont montré plusieurs travaux depuis l'enquête Banlieue de la République², la consommation de nourriture halal devient un marqueur d'appartenance au groupe social des musulmans, y compris chez les individus n'étant pas – ou peu – religieux.

¹Les cinq piliers, dans le sunnisme, étant la profession de foi, la prière, la zakat (soutien financier aux pauvres), le jeûne du mois de Ramadan, et le pèlerinage à la Mecque une fois dans la vie pour ceux qui en ont les moyens.

²Gilles Kepel, Banlieue de la République, 2011.

Ici, nous voyons la preuve d'un lien avec la religion, d'abord vécu à travers des normes et des pratiques sociales, puis à travers des pratiques rituelles ou culturelles.

Cette consommation halal est très prononcée dans la population musulmane et chez les « ancêtres » musulmans. Huit répondants sur dix sont d'accord pour dire que les enfants devraient pouvoir manger halal à l'école.

Ce pourcentage est plus faible mais toujours très élevé parmi les personnes d'origine musulmane qui ne s'identifient plus comme musulmanes (67%).

Cet indicateur social semble être devenu indépendant des références religieuses :

La consommation halal est devenue normale – au sens le plus vrai du terme. Ainsi, la norme sociale ne dépend pas tant de la foi et de la théologie, mais d'un mode de vie commun.

Cet indicateur social semble être devenu indépendant des références religieuses : la consommation Halal est devenue normale - dans le vrai sens du terme. Ainsi, la norme sociale ne dépend pas tant de la foi et de la théologie, mais d'un mode de vie commun.

Comme le montre le graphique ci-dessous, il n'y a pas d'effet net de l'âge sur la consommation d'aliments halal dans la population étudiée. Plus de 80 % de tous les groupes d'âge déclarent acheter « toujours » ou « parfois » du halal. Et, c'est logiquement que 80 % des musulmans interrogés souscrivent à l'affirmation suivante : « Les enfants devraient pouvoir manger halal dans les cantines scolaires ».

De même, le niveau de compétence ne semble pas avoir un impact clair sur la consommation halal. Là aussi, la répartition entre tous les répondants est relativement homogène.

Même avec la question plus spécifique sur les repas halal dans les cantines scolaires, les résultats montrent une relative homogénéité sur l'ensemble des 1 029 répondants. On observe néanmoins que

35 % des répondants titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 ou plus disent ne pas être d'accord avec la proposition « les enfants devraient pouvoir manger halal dans les cantines scolaires », alors que moins d'une personne sur cinq partage cette opinion parmi le reste des enquêtés.

Le port du voile : quelles motivations ?

Le port du voile est un sujet ancien lié à l'Islam en France. Dans les années 1990 et au début des années 2000, l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) est entrée dans le paysage médiatique et a touché un large public à travers la question du foulard à l'école. Ces derniers temps, de nombreux débats ont eu lieu autour de l'interdiction du voile facial. (Loi de 2009 de 2004), sur la possibilité de couvrir universités avec l'interdiction du foulard édictée en 2004, ou sur les conditions préalables à l'interdiction du foulard dans l'affaire Baby Loup).

Environ 60% répondants sur 1 029 pensent que les filles devraient pouvoir porter le foulard au collège et au lycée. En revanche, cette position n'est occupée que par 37% personnes d'origine musulmane dont les parents sont musulmans mais ne s'identifient pas comme musulmans. Par conséquent, la question du foulard est encore beaucoup plus controversée parmi les musulmans que la question de la consommation de viande halal.

Environ 65% des musulmans – sans distinction de religion ou de culture – soutiennent le voile¹ et 24% soutiennent le principe du voile intégral². Dans les deux cas, une dizaine de répondants portent un regard individuel sur la question du sevrage et

¹ « Personnellement, êtes-vous favorable à ce qu'une femme porte le voile – le hijab ? »

² « Personnellement, êtes-vous favorable à ce qu'une femme porte le voile intégral – niqab ou burqa ? »

choisissent la réponse « c'est leur décision, chacun fait ce qu'il veut ».

Contrairement à la croyance populaire selon laquelle les hommes sont plus conservateurs que les femmes, le voile est opposé par 26% des hommes mais seulement 18% des femmes. Les hommes sont également plus susceptibles de dire que "chacun fait ce qu'il veut". Ces résultats : «Soutenez-vous personnellement les femmes qui portent le voile - hijab ?», «Soutenez-vous personnellement les femmes qui portent le voile intégral - niqab ou burqa ?», témoignent de l'adhésion idéologique au voile d'une grande partie de la population féminine musulmane, qui accepte même le voile intégral (pour 28% des femmes).

Le droit de porter le voile n'implique pas que les individus se comportent conformément à cette norme énoncée, sachant que le port du voile intégral en public est interdit. Peut-être une sorte de provocation se lit-elle dans ces résultats très élevés, surtout après les nombreux débats sur l'usage des symboles religieux musulmans dans l'espace public.

La pratique sociale la plus répandue reste le non-port du voile. Les deux tiers des femmes musulmanes déclarent ne pas porter de voile. 57% disent ne jamais l'avoir porté et 8% disent l'avoir porté mais plus maintenant¹.

Environ 35% des répondants déclarent porter le voile (toujours ou occasionnellement).

¹Question posée : Vous-même, portez-vous le voile (qu'il s'agisse du hijab ou du niqab) ? Réponses possibles : Oui : oui, sauf sur le lieu de travail ou d'étude – Oui, mais rarement ; Non : non, mais vous l'avez porté autrefois ; non, et vous ne l'avez jamais porté

Si ce nombre semble en augmentation (+11 points) au regard des enquêtes de 2003 sur ces questions, il est encore loin des 65 points cités ci-dessus :

- 23 % des femmes déclarent « toujours » porter le voile ;
- 7 % déclarent le porter sauf sur le lieu de travail ou d'étude ;
- 5 % déclarent le porter « rarement ».

Ces chiffres montrent que les pratiques de code vestimentaire sont relativement rares, avec relativement peu de femmes portant ou enlevant le hijab par rapport à la culture musulmane générale, selon le contexte (école, travail).

CONCLUSION

L'islam deviendrait la « deuxième religion » en France. Mais cette affirmation est très imprudente car les érudits sont en désaccord sur le nombre de pratiquants sincères, c'est-à-dire ceux qui prient cinq fois par jour, suivent les restrictions alimentaires, vont à la mosquée le vendredi et jeûnent pendant le mois de Ramadan. D'après les sondages, les musulmans pieux représentent entre 20 et 70% de ces célèbres 3,5 millions. Si l'estimation basse est la plus proche de la réalité, nous sommes bien loin de la mythique «seconde» religion de France.

BIBLIOGRAPHIE

* Sourate Al-Hadid, verset 4.

* Sayad (Abdelmalek), La double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Seuil, 1999, p 437

* Les cinq piliers, dans le sunnisme, étant la profession de foi, la prière, la zakat (soutien financier aux pauvres), le jeûne du mois de Ramadan, et le pèlerinage à la Mecque une fois dans la vie pour ceux qui en ont les moyens.

* Gilles Kepel, Banlieue de la République, 2011.

* « Personnellement, êtes-vous favorable à ce qu'une femme porte le voile – le hijab ? »

* « Personnellement, êtes-vous favorable à ce qu'une femme porte le voile intégral – niqab ou burqa ? »

* Question posée : Vous-même, portez-vous le voile (qu'il s'agisse du hijab ou du niqab) ? Réponses possibles : Oui : oui, sauf sur le lieu de travail ou d'étude – Oui, mais rarement ; Non : non, mais vous l'avez porté autrefois ; non, et vous ne l'avez jamais porté.